



PREJ ÎLE-DE-FRANCE

FO JUSTICE PRÉSENTE SA PLATEFORME REVENDICATIVE ET OBTIENT DES PREMIÈRES AVANCÉES

À la suite de notre dernier tract en date du 26 juin 2026 consacré aux difficultés rencontrées par les personnels des PREJ d'Île-de-France, **FO Justice a été reçu ce mardi 30 juin** par la direction de l'ARPEJ afin d'échanger sur la situation des services et de présenter officiellement sa **plateforme revendicative PREJ Île-de-France**, élaborée à partir des remontées des agents de terrain.

Cette rencontre marque une première étape importante et a permis d'obtenir plusieurs engagements.

DES AVANCÉES CONCRÈTES

FO Justice a obtenu la **garantie de la régularisation des frais de repas**, dont le remboursement est attendu depuis beaucoup trop longtemps par les personnels.

L'administration a également acté **la mise en place d'un groupe de travail spécifique consacré aux PREJ**, qui aura pour mission d'examiner les principales difficultés rencontrées par les agents et de proposer des axes d'amélioration concernant notamment :

- les plannings ;
- l'organisation des missions ;
- les moyens matériels ;
- les effectifs ;
- la sécurisation des missions et des juridictions ;
- la formation ;
- les conditions de travail.

FO Justice veillera à ce que ce groupe de travail débouche sur des mesures concrètes et rapidement applicables.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DIALOGUE

FO Justice a demandé la mise en place, **d'une réunion annuelle réunissant les représentants des PREJ, les autorités judiciaires et les organisations syndicales représentatives.**

Cette instance devra permettre de partager les difficultés rencontrées sur le terrain, d'améliorer la coordination entre les différents acteurs et de construire ensemble des solutions durables au bénéfice des personnels comme du service public.

UN CSA DÉDIÉ À LA CHARTE DES TEMPS

FO Justice demandera la convocation d'un **CSA spécifique consacré à la Charte des temps des PREJ**.

Le respect des amplitudes de service, des temps de repos et de la réglementation sur le temps de travail constitue une priorité.

Les agents doivent pouvoir exercer leurs missions dans des conditions compatibles avec leur sécurité, leur santé et leur vie familiale.

Concilier vie professionnelle et vie familiale ne doit plus être un objectif, mais une réalité.

UNE PLATEFORME REVENDICATIVE CONSTRUITE PAR LE TERRAIN

À l'occasion de cette rencontre, **FO Justice** a remis à la direction de l'ARPEJ sa **plateforme revendicative PREJ Île-de-France**, fruit des nombreuses remontées des personnels.

Cette plateforme porte des propositions concrètes visant à améliorer durablement les conditions d'exercice des missions des PREJ et à renforcer la sécurité, les moyens, l'organisation des services et la reconnaissance des agents.

Elle est jointe au présent communiqué.

FO JUSTICE RESTERA MOBILISÉE

Cette réunion constitue une première avancée.

FO Justice poursuivra son engagement avec détermination afin que les engagements pris soient suivis d'effets et que les revendications portées dans notre plateforme trouvent rapidement une traduction concrète au bénéfice de l'ensemble des personnels des PREJ d'Île-de-France.

FO JUSTICE La force du collectif au service des personnels.

Adresse de l'UISP - FO : 3 av de Bellevue - Draveil

Mail : Andy.Noel@justice.fr / Didier.Kandassamy@justice.fr

Tel : 07. 62.64.90.90 / 06.46.74.24.00

UISP - **FO Justice Paris**
Le : 30.06.2026

